



# Val Terbi

## Soirées d'info. finances et organisation

**Courroux-Vicques-Vermes-Courchapoix-Corban-Mervelier-Montsevelier**

### Procès-verbal de Mervelier

Date : mercredi 26 octobre 2011 à 19H30

Lieu : salle communale

#### **Sont présents**

##### **Bureau**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître  
Secrétaire : M. Luc Fleury

#### **Sont présents :**

**Courroux :** M. Frédéric Schneider  
M. Yann Barth, maire  
**Vermes** Mme le Maire, Floriane Rais  
**Courchapoix :** M. le Maire, Denis Monnier  
**Corban :** M. le Maire, Joël Maitin, Pdt AMVT  
Mme Laurence Bron Rais  
**Mervelier :** Mme Nathalie Marquis  
Mme le Maire, Marlyse Fleury  
**Vicques** M. Claude-Alain Chapatte

#### **Excusés :**

Observateur : M. Raphaël Schneider, Chef du Service des Communes  
Montsevelier Mme Silvia Buser-Stalder  
Mme Marcel Chételat, maire  
Vermes M. Michel Buchwalder  
Courchapoix Mme Yolande Bueschlen, secrétaire

**Participants :** env. 70 personnes

---

## **Ouverture**

Mme la Présidente du Comité de fusion salue l'assistance et se dit heureuse, après la rédaction de la convention qui unira nos 7 communes, de présenter les aspects financiers et organisationnels de la nouvelle entité de Val Terbi.

Deux groupes de travail au sein du comité de fusion se sont formés et avec l'aide du personnel communal, ont travaillé aux finances et à l'organisation de la nouvelle commune.

Il est temps de faire le bilan et de présenter à la population ce que sera la nouvelle Commune de Val Terbi.

### **Comptes de fonctionnement**

Avec des économies possibles à hauteur de Fr. 220'000.--, notamment au chapitre des autorités, du coût de la dette et des primes d'assurance, la nouvelle entité de Val Terbi sera viable avec une quotité de 2.10 et une taxe immobilière de 0.9‰.

L'allocation de fusion injectera un montant de Fr. 1'500'000.— dans son fonctionnement durant 3 ans, par tranches de Fr. 500'000.— par année.

### **Questions/réponses**

Après ces 3 premières années, il n'est pas possible au comité de fusion de donner la garantie que la quotité ne changera pas, en plus ou en moins. Elle dépendra de la politique menée par le Conseil communal et par le Conseil général. Ces deux organes veilleront aux doublons, à la planification des investissements et à la réalisation d'économies.

Actuellement, aucun conseil communal ne donne la garantie du maintien de la quotité de chacun de nos villages.

La charge du personnel à Fr. 3,9 mio. est jugée beaucoup trop importante. Elle peut être scindée, en faisant apparaître le coût du personnel des crèches. Des nouvelles tâches seront-elles décidées par rapport à la reprise du personnel, en somme pour occuper tout le monde ?

Non, au contraire, la centralisation aura un effet d'économies, mais l'opération dans l'ensemble sera neutre. Nous aurons un fonctionnement plus professionnel et de meilleures prestations.

L'entier du personnel sera repris en l'état du 31.12.2012. Puis, il y aura réévaluation des fonctions, des taux d'occupation et établissement des cahiers des charges avec intégration à l'échelle des traitements.

La situation précaire se corrigera d'elle-même avec l'augmentation des habitants, car un habitant de plus dans l'une ou l'autre de nos communes apportera du potentiel à l'ensemble.

Courroux a atteint un seuil, lui permettant d'accueillir de nouveaux habitants sans investir dans ses infrastructures. Par conséquent, dans les prochaines années, Courroux ne peut qu'embellir son indice des ressources.

Tous ces millions nous font perdre la maîtrise de notre commune, alors qu'actuellement chacune et chacun domine le fonctionnement de son ménage communal. Il ne s'agit que de chiffres regroupés traduisant la situation de nos villages et comprenant toutes les dépenses et crédits au 31.12.2010.

Pour le surplus, c'est une question de présentation et de détails.

Si le Val Terbi refuse la fusion, la situation restera ce qu'elle est avec peut-être d'autres options pour certaines communes.

## **Taxes**

Il n'est pas juste de prévoir des taxes différentes. L'unification se fera dans les trois ans, au fur et à mesure de l'élaboration des règlements.

Le ramassage des déchets verts au porte-à-porte est instauré à Courroux. Ce service, s'il se justifie, pourra être étendu aux autres villages, car il est compris dans la taxe de base de Fr. 90.— par éq./hab.

Au niveau de l'élimination des déchets, beaucoup de choses vont encore changer avec l'arrivée de Biogaz et certaines réorganisations au SEOD.

Vicques ramasse le plastic, service que les autres villages n'ont pas et auxquels s'ouvrira le Tritout.

Une commune ne peut pas encaisser une taxe sans règlement. Aussi, il faudra un peu de temps pour mettre toutes les bases légales en place.

La situation de départ sera cocasse, car d'autres règlements propres à nos villages resteront applicables, tant que leur uniformisation ne sera pas intervenue. Aussi, les distances aux limites en matière de construction ne seront peut-être pas pareilles à Montsevelier et à Vicques.

Un intervenant estime que le comité de fusion agit sous la pression cantonale et qu'il vient offrir un sucre pour donner ensuite un coup de bâton au Val Terbi, tant les données sur la future commune sont encore floues.

Ce n'est pas le cas, le comité est transparent et avance les chiffres et propositions qu'il est en mesure de prévoir, en fonction de ses compétences et non en fonction de celles des futures autorités.

## **Bilan et investissements**

Madame la Présidente donne ensuite connaissance de l'inventaire des investissements par village. Il y en a pour quelques 12 mio. auxquels, il faut ajouter l'étape 2 de l'école de Courchapoix pour env. Fr. 400'000.--.

Au chapitre du bilan, Montsevelier choque par sa faible dette par habitant et sa faible disponibilité d'autofinancement, alors que Courroux a une forte dette par habitant et un bon autofinancement.

Cette situation démontre que Montsevelier ne se développe plus. Le village stagne et n'a plus aucun moyen de progresser. C'est pour enrayer de tels phénomènes que la fusion est proposée.

Non, le maire de Courroux ne reçoit pas Fr. 30'000.— p.a. mais Fr. 20'000.--.

Oui, nous tenons à un maire et à un Conseil communal de milice. M. le Maire du Val Terbi fonctionnera à env. 30 % pour une indemnité d'env. Fr. 30'000.--.

Il s'agit d'une base de départ à pratiquer, pour l'adapter par la suite.

Peut-être y a-t-il une part de bénévolat. Le comité de fusion en est conscient, mais ne pouvait pas avancer des chiffres extravagants. Il s'en tient à combler les attentes des citoyens et à offrir des prestations modestes.

Les staffs administratif et technique seront performants et le maire pourra s'occuper de la vision stratégique et politique de la Commune.

### **Organigramme**

Les salaires horaires seront repris selon les conventions existantes. A ce stade, Pro Val Terbi, estime que beaucoup d'interrogations demeurent et le citoyen a l'impression de donner un chèque en blanc à la fusion. C'est clair, seules les communes qui acceptent de fusionner, fusionneront seulement et pour autant qu'elles soient au minimum 4 ou 3 dont Courroux ou Vicques.

Les conseils communaux ont pris les devants pour proposer un changement dans la modernité bien présente à nos communes, pour devenir plus fort et pour mieux défendre la région pour que nos jeunes s'y plaisent et puissent y rester. Le Comité de fusion n'a pas la prétention de tout vouloir changer, ses membres n'ont pas de dissensions et nos villages non plus.

L'AMVT reste une amicale. Elle a préparé le terrain en instaurant quelques collaborations qui ont leur limite. Il s'agit de changer nos mentalités et il appartient à la population de décider si elle veut se tourner vers l'avenir ou non. Dans le même ordre d'idée, elle s'organisera par la suite autour d'une idée, d'un village, d'un mode de vie ou encore d'un projet pour s'adapter au système proportionnel et faire passer ce qui lui tient à cœur.

Nos villages sont actuellement gérés en toute impartialité. Il n'est pas prévu d'en privilégier un plutôt qu'un autre. Les gens voteront pour les candidats capables qui auront envie d'avancer avec la nouvelle commune. Loin de nous l'idée de déchirer le Val Terbi. Il n'est à ce jour pas uni et c'est justement cette opportunité qu'on lui offre.

Si les conseils communaux ne signent pas la convention homologuée par le Gouvernement, la votation ne se fera pas dans le village en question. Ce serait dommage de ne pas soumettre cette proposition au peuple, fait remarquer une personne.

Le secrétaire rebondit sur ces propos, pour expliquer qu'en février 2009, nous avons invité tous les villages à réfléchir à la fusion.

En élus responsables, les conseils communaux ont répondu par l'affirmative. Les mêmes élus responsables seraient bien mal inspirés maintenant, dans la même législature, de supprimer cette opportunité au peuple.

Séance levée à 22H00.

Au Nom du Comité de fusion  
La Présidente    Le Secrétaire



# Val Terbi

## Soirées d'info. finances et organisation

**Courroux-Vicques-Vermes-Courchapoix-Corban-Mervelier-Montsevelier**

### Procès-verbal de Vicques

Date : jeudi 03 novembre 2011 à 19H30

Lieu : salle communale

#### **Sont présents**

##### **Bureau**

Présidente : Mme le Maire, Suzanne Maître  
Vice-Président : M. Marcel Chételat, maire de Montsevelier  
Secrétaire : M. Luc Fleury

##### **Sont présents :**

**Courroux :** M. Frédéric Schneider  
**Vermes** M. Michel Buchwalder  
**Courchapoix :** M. le Maire, Denis Monnier  
Mme Yolande Bueschlen, secrétaire  
**Corban :** M. le Maire, Joël Maitin, Pdt AMVT  
Mme Laurence Bron Rais  
**Mervelier :** Mme le Maire, Marlyse Fleury  
**Vicques** M. Claude-Alain Chapatte  
**Observateur :** M. Raphaël Schneider, Chef du Service des Communes

##### **Excusés :**

Montsevelier Mme Silvia Buser-Stalder  
Vermes Mme le Maire, Floriane Rais  
Mervelier Mme Nathalie Marquis

**Participants :** env. 80 personnes

---

## **Ouverture**

Mme la Présidente du Comité de fusion salue l'assistance et se dit heureuse, après la rédaction de la convention qui unira nos 7 communes de présenter les aspects financiers et organisationnels de la nouvelle entité de Val Terbi.

## **Comptes de fonctionnement**

M. Frédéric Schneider présente les comptes de fonctionnement par nature et par dicastère de la nouvelle commune. Puis M. Claude-Alain Chapatte prend la relève pour passer à la présentation de la fiscalité et des taxes et enfin M. Frédéric Schneider présente le bilan et la capacité d'autofinancement de la future commune.

Au chapitre de la discussion, nous enregistrons les interventions ci-après :

Dans le montant des subventions s'élevant à 3,6 mio. (pt no : 35) figurant aux comptes de fonctionnement par dicastère, ne figure pas l'allocation de fusion. On trouve une partie de cette allocation au poste 46 pour un montant de Fr. 500'000.--.

Une personne juge les proportions inégales entre les différentes taxes. C'est vrai, notamment pour l'eau potable. Il faut tenir compte que le syndicat vient d'être constitué et doit appliquer une taxe de base de Fr. 100.— imposée par la Confédération. Ces inégalités disparaîtront au plus vite.

Le Comité de fusion n'a pas fait de projection au-delà des 3 premières années de fonctionnement de la nouvelle commune. Elle devrait pouvoir équilibrer ses comptes par l'augmentation des habitants et une gestion serrée de sa dette.

La quotité à 2.15 n'a pas été retenue pour tenir compte de la situation et ne ne pas trop forcer celle de Courroux.

On remarque que les rentrées fiscales des personnes morales de Vicques sont aussi importantes que celles des entreprises de Courroux et précisons que les Communes ne sont pas compétentes en matière d'exonération d'impôts.

Après calculs, des économies de l'ordre de Fr. 120'000.— sont possibles au chapitre des autorités par le simple fait qu'il n'y aura plus qu'un Conseil communal et que les commissions seront regroupées.

La dette de Fr. 52'000'000.— est générée par Courroux et Vicques. Il faut la mettre en perspective de :

- ✓ l'état des infrastructures et
  - ✓ du potentiel de développement
- de chaque village.

Courroux n'a pas comptabilisé dans ses dettes le montant de presque 5 mio que sa Municipalité doit à ses fonds spéciaux et qui figure dans ces comptes sur internet.

Effectivement le tableau ne prend pas en compte, par simplification administrative, les emprunts que les communes ont contractés à leurs fonds spéciaux.

Nous nous en tenons au système officiel du Service des communes, alors qu'en fiduciaire ces dettes auraient été considérées.

Chaque commune pratique sans doute de la même manière, pour éviter un coût trop élevé du loyer de l'argent.

### **Organigramme**

Nous présentons, l'organigramme politique, administratif et technique.

C'est aussi un groupe de travail qui a élaboré ces organigrammes avec le concours du Service du personnel du Canton.

Le personnel sera repris en l'état valeur 31.12.2012. Aussi des économies d'échelle ne sont pas à envisager dans les 5 premières années.

Le groupe de travail a rencontré chaque employé-e.

L'équipe des voyers travaillera à partir de Courroux, avec desserte dans les villages et reprise des contrats privés existants avec différentes entreprises.

Le matériel sera transféré à Courroux ou maintenu dans un centre comme Courchapoix, par exemple, en fonction de l'organisation et de l'évolution du Service.

L'informatique de Courroux est reliée au serveur du Canton mais tout le monde travaille sur Larix et ce programme ne changera pas.

La culture, le sport et les sociétés locales restent bien présentes au sein de la nouvelle commune.

Oui, l'organigramme a été établi pour un court terme de 5 ans, première étape conseillée par le Service du personnel du Canton. Après cette période de nombreux changements interviendront par des départs, d'où l'idée de suivre l'évolution pour atteindre des postes de 40 % au minimum.

Les besoins et investissements de chaque village dans la nouvelle entité sont chiffrés à Fr. 12 mio.

Il y aura un seul cercle scolaire dans la nouvelle commune qui veillera à maintenir des classes dans chaque village, de manière à ne pas construire de nouveaux bâtiments sans occuper les existants. Il est clair que cette manière de faire exigera des déplacements.

Pour M. le Maire de Corban, les petites communes sont à bout de souffle. Elles n'ont plus de marge de manœuvre et les moyens pour renouveler leurs infrastructures sont quasi nuls. Aussi, en se rassemblant, auront-elles beaucoup plus de poids pour négocier des critères de répartition et/ou de péréquation, voire pour faire bouger les choses.

La différence de 2 mio. entre les impositions aux comptes par nature et par dicastères provient de la prise en considération des autres impôts au poste 09 tels que gain de fortune, succ. gain immob. etc....  
Sans éléments, la vision est plus stable au poste 40, comptes par nature.

### **Procédure**

- mise au net de la convention
- signature de la convention par les CC en séance du 24 nov. 2011
- remise de la convention au Service des Communes
- homologation par le Gouvernement
- préparation du message de la votation
- votation le 5 février 2012.

Après s'être assurée que plus personne ne souhaite s'exprimer, Mme le Maire de Vicques s'en réfère à l'évolution de la politique en Suisse qui fonde ses orientations sur les agglomérations.

Par la fusion, le Val Terbi en fera partie et se renforcera encore dans certains domaines. Cependant, la fusion ne règlera pas tous nos problèmes.

Pour le surplus, le comité de fusion reste à disposition.

Elle termine en remerciant les participants et en les invitant à partager une verrée, tout en poursuivant les discussions.

La séance est levée à 20H45.

Pour le Comité de fusion

Le Secrétaire